



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 07/02/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 7

Pouvoirs : 4

Votants : 11

Présents : M. DUMOULIN – Mme NOUGIER – M. SUELDIA – M. FEVRE – Mme LADROUE – M. THEVENOUX – M. GARNIER

Absents : M. BRICE (procuration à M. SUELDIA) – M. FOUREAUX (procuration à Mme NOUGIER) – M. GUILLOU – M. PUJOS (procuration à M. THEVENOUX) – M. DELOINGCE – Mme LEROY – Mme DEMAZIERES – Mme MATHIS (procuration à M. DUMOULIN)

Présidence de séance : M. DUMOULIN, Maire

A 20 heures 45, Monsieur le Maire fait le constat de l'absence de quorum, 7 conseillers sont présents sur les 15 en exercice,

Il explique que le conseil municipal ne peut pas dans ces conditions délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice n'est pas présente (les pouvoirs ne pouvant compter).

Vu qu'après cette première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à convoquer à nouveau, à trois jours au moins d'intervalle.

Monsieur le Maire décide que le Conseil Municipal sera à nouveau convoquer le samedi 11 février 2017 à 11h00 et que celui-ci pourra alors délibérer valablement sans condition de quorum.